

DATE : LE 12 NOVEMBRE 2018

N° 2018-XX

CATÉGORIE : PLACEMENTS

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux et comptes nationaux

OBJET : Lancement des fonds mondiaux dans Catégorie Plus 3.0 et d'une nouvelle option d'acquisition : l'option sans frais

Annonce

Le 12 novembre 2018, l'Empire Vie lance une nouvelle option d'acquisition, l'option sans frais, pour ses produits de fonds de placement garanti (FPG) et Catégorie Plus 3.0. L'option sans frais offre aux clients un plein accès à leurs placements sans frais de rachat tout en accordant aux conseillers une commission initiale pour chaque dépôt. Nous ajoutons également quatre nouvelles options de fonds mondiaux à Catégorie Plus 3.0 afin d'offrir aux clients plus de choix pour leur solution de revenu de retraite garanti la vie durant.

Nouvelle option sans frais avec récupération

La nouvelle option sans frais est offerte pour tous les contrats de FPG 75/75, 75/100 et 100/100 ainsi que Catégorie Plus 3.0. L'option sans frais permet aux nouveaux clients et aux clients actuels ayant un contrat de FPG ou un contrat Catégorie Plus 3.0 d'avoir un plein accès à leurs placements sans frais. La combinaison de la nouvelle option sans frais à l'une (mais pas les deux) des options d'acquisition suivantes dans le même contrat est permise :

- Frais de vente différés/frais d'entrée
- Frais modiques

La combinaison de l'option sans frais à l'option d'honoraires de service n'est pas permise.

Les conseillers obtiennent une commission initiale pour chaque dépôt. Si le client rachète une partie ou de la totalité du dépôt au cours des trois premières années suivant le dépôt, nous récupérerons une partie de la commission sur le dépôt auprès du conseiller. Pour plus de détails sur le barème de récupération, veuillez consulter le barème de commissions de l'Empire Vie.

Lancement des fonds mondiaux Catégorie Plus 3.0

Nous avons ajouté quatre nouvelles options de fonds mondiaux à Catégorie Plus 3.0, notre produit de garantie de retrait. Les nouveaux fonds mondiaux offrent aux nouveaux clients et aux clients actuels de Catégorie Plus 3.0 plus de choix pour leur solution de revenu de retraite garanti la vie durant.

Nouveaux fonds mondiaux de Catégorie Plus 3.0 :

- FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème
- FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème
- FPG Portefeuille de croissance modérée mondial Emblème
- FPG mondial de répartition de l'actif

Nouveaux documents à remettre au point de vente pour les FPG

Les documents à remettre au point de vente pour les FPG comprendront la nouvelle option sans frais. Ces documents se trouvent au empire.ca/fr/advisor/forms/order-marketing-materials.

- Les conseillers doivent remettre l'addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de FPG (INV-943C) au moment de la vente, en plus de la brochure documentaire et dispositions du contrat de FPG (INV-943). Cet addenda mis à jour (INV-943C) remplace l'ancien addenda INV-943A. Veuillez détruire vos exemplaires actuels de l'addenda INV-943A (daté de 05/18).
- Les conseillers doivent remettre l'addenda aux Aperçus des fonds des FPG (INV-941A), qui comprend la nouvelle option d'acquisition, l'option sans frais, au moment de la vente, en plus des Aperçus des fonds (INV-941).

Nouveaux documents à remettre au point de vente pour Catégorie Plus 3.0

Les documents à remettre au point de vente pour Catégorie Plus 3.0 comprendront la nouvelle option sans frais et les nouveaux fonds mondiaux. Ces documents se trouvent au empire.ca/fr/advisor/forms/order-marketing-materials.

- Les conseillers doivent remettre l'addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de Catégorie Plus 3.0 (INV-1755A) au moment de la vente, en plus de la brochure documentaire et dispositions du contrat de Catégorie Plus 3.0 (INV-1755).
- Les conseillers doivent remettre l'addenda aux Aperçus des fonds de Catégorie Plus 3.0 (INV-1754A), qui comprend la nouvelle option d'acquisition, soit l'option sans frais, ainsi que les nouveaux fonds mondiaux, au moment de la vente, en plus des Aperçus des fonds de Catégorie Plus 3.0 (INV-1754).

Avis à l'intention des clients

- Les clients actuels de FPG recevront un exemplaire de l'addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de FPG avec leur relevé du 31 décembre 2018.
- Les clients actuels de Catégorie 3.0 recevront un exemplaire de l'addenda aux Aperçus des fonds de Catégorie Plus 3.0 avec leur relevé du 31 décembre 2018.
- Nous publierons le 12 novembre 2018 un avis expliquant les changements sur le site web à l'intention des consommateurs de l'Empire Vie.

Compétence

Mike Stocks, vice-président et chef du marketing, Marchés individuels

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS